



Atelier professionnel et public
18 - 19 novembre 2019
Institut Français de Madagascar



DÉCHETS :
QUELLES **SOLUTIONS**
POUR NOS **VILLES**
MALGACHES ?

TABLE RONDE N°3 DISPOSITIF 1 % DÉCHETS LUNDI 18 NOV. 2019 - 14H30

Un évènement
organisé par



Partenaires publics



Partenaires privés



Table ronde n°3 : « Mobiliser le 1% déchet à Madagascar »
Note de cadrage
Lundi 18 nov. 2019 – 14h30 – salle de conférence

Durée : 1h30

Animation par Perrine BOUTELOUP, PS Eau

Objectifs :

- Présenter le dispositif du 1% déchet ;
- Faciliter sa mobilisation par les collectivités locales et les acteurs de terrains ;
- Illustrer le fonctionnement du financement 1% déchet à Madagascar.

Présentation du thème :

En 2005, en France la loi « Oudin-Santini » donne l'opportunité aux collectivités locales et services publics chargé de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement d'affecter jusqu'à 1% de leur budget à des actions de coopération et de solidarité internationale. L'eau, premier secteur concerné, est suivi de près par celui de l'énergie (2006), puis ce dispositif va s'ouvrir en 2014, presque 10 ans après, au secteur de déchets. Ces mécanismes de financement permettent de sécuriser mais aussi de renforcer les actions de coopération internationales des collectivités et agences Françaises. Le dispositif du 1% déchets existe depuis maintenant quelques années mais sa mobilisation laisse encore aujourd'hui de grandes opportunités. Cette table ronde a donc pour ambition de promouvoir l'utilisation de ce financement en présentant son fonctionnement, les possibilités et cadres de mobilisation et de présenter son implication. Des témoignages d'organismes et collectivités ayant mobilisé ce processus permettront d'illustrer concrètement sa mise en œuvre et son poids dans les projets de gestion des déchets mis en place à Madagascar.

Déroulé :

- **10 min** : tour de table et présentation du sujet par Perrine BOUTELOUP, PS Eau
- **10 min** : « *Introduction sur la coopération franco-malgache* » par Marine BRODU, SCAC de l'Ambassade de France
- **10 min** : « *Introduction du dispositif 1% eau – énergie – déchets* » par Perrine BOUTELOUP, PS Eau
- **10 min** : « *Présentation du 1% déchets* » par Hélène BROMBLET, GRETE
- **10 min** : échanges avec le public
- **30 min** : Témoignages et discussions par des organismes ayant eu recours au 1% déchet : Cécile SICARD (GESCOD), Hélène BROMBLET (GRETE)
- **10 min** : échanges avec le public

Résultats :

- Les mécanismes du 1% sont compris et appropriés par les acteurs du secteur ;
- Les mobilisations du 1% déchets sont présentés et rendus accessibles aux acteurs du secteur à Madagascar ;
- L'utilisation du 1% déchet à Madagascar est illustré, et son intérêt démontré.

Coopération décentralisée à Madagascar

Déchets : Quelles solutions pour nos villes malgaches ?

Antananarivo, Institut Française de Madagascar
18 et 19 novembre 2019



Chiffres clés

En 2019, 23 collectivités françaises en coopération avec 20 collectivités malagasy

Depuis 1994, plus de 250 projets conduits.

L'aide publique au développement déclarée par les collectivités françaises à Madagascar est de 3 798 806 € en 2018 (4 697 434 € en 2017).

Décaissement annuel estimé à 28 milliards d'ariary (7 millions d'euros) pour des projets de coopération décentralisée/

Thématiques

- Jeunesse et formation professionnelle
- Agriculture et développement rural
- Eau, assainissement et déchets
- Gouvernance locale et appui institutionnel à la décentralisation
- Développement économique durable
- Promotion de la langue française
- ...

Types d'actions

- Coopération décentralisée entre collectivités territoriales
- Cas particulier des Syndicats et Agences de l'eau, de l'assainissement, de collecte des ordures ménagères et de l'énergie
- Action extérieure des collectivités territoriales

Marine Brodu
Chargée de mission coopération
décentralisée
marine.brodu@diplomatie.gouv.fr

032 94 786 31

034 28 415 56





QUELS FINANCEMENTS POSSIBLES ?

LE 1% DECHETS – Le DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT PAGEDS
LES AUTRES FINANCEMENTS





Qu'est ce que le 1% Déchets ?

Loi n°2014-773 du 7 juillet 2014-773 CGCT, article L 1115-2 relatif au 1% déchets :

Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes compétents en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages au sens de l'article L. 2224-13 ou percevant la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères peuvent mener, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services et dans le cadre de l'article L. 1115-1, des actions de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire dans les domaines de la collecte et du traitement des déchets des ménages.



Qu'est ce que le 1% Déchets ?

- Le système est volontaire et plafonné à 1 % de la ressource disponible
- Le champ d'application ne se limite pas aux pays en développement
- Ne concerne que les déchets ménagers

Quelle mise en œuvre possible ?

- Appui direct de collectivité à collectivité dans le cadre de coopération décentralisée par exemple
- Appui indirect de la collectivité territoriale à un projet de coopération internationale porté par un acteur externe
- Le 1% déchets peut faire un effet levier pour des cofinancements



PAGEDS

CONTRIBUER A LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF 1% DECHETS

Accompagner les collectivités territoriales françaises
et leurs organisations partenaires du Nord et du Sud
dans la mise en place de projets dans le secteur des déchets
dans les pays en développement



PARTENAIRES FINANCIERS :





1. Accompagner les collectivités françaises pour la mise en place du 1% déchets

- Informer, collectivement ou par des rendez vous personnalisés
 - Appui au développement des argumentaires en interne et à la préparation de la décision
 - Appui à la compréhension du mécanisme 1% Déchets
 - Appui à l'identification de co-financements

- **INFORMATION / FORMATION : DES EVENEMENTS ORGANISES EN REGION**
- **PLAQUETTE PAGEDS : Présentation de l'argumentaire et de l'offre d'accompagnement**

EN COLLABORATION AVEC SO'COOPERATION

UNE SEULE ADRESSE POUR DES CONSEILS PERSONNALISES : contact@1pourcentdechets.fr



2. Accompagner l'émergence de projets pertinents à financer

- Accompagnement de 10 collectivités du Nord :
 - Appui à la recherche de partenaires techniques et de co-financements
 - Appui à la définition des actions à mener avec les collectivités partenaires au Sud, appui à la contractualisation
 - Appui à la conception d'actions dans la collectivité française pour impliquer les agents, les citoyens et valoriser ces actions
- Formation des collectivités partenaires au Sud par la Plateforme Re-Sources (www.plateforme-re-sources.org)
- Accompagnement personnalisé de 6 collectivités pilotes au Sud dans la définition de leur projet
- **A DECLENCER PAR UNE PRISE DE RENDEZ VOUS PERSONNALISE**



3. Favoriser le partage d'expérience

- Production de 4 documents de capitalisation et de 12 fiches techniques sur **les solutions concrètes** de gestion des déchets dans les PED
 - **Mettre en place des services de « Pré-collecte » fiables auprès des habitants**
 - **Planifier des solutions à bas coûts pour les petites villes**
 - **Quel appui à la maîtrise d'ouvrage communale ?**
 - **Intégrer les informels dans les schémas de gestion des déchets**
- Mise en place d'une **base de données documentaire**




Quels autres financements pour les projets déchets ?

- **Pour les collectivités françaises**
- MAE/DAECT : Toute thématique. Financement 200 K€ max. Taux de financement : 45% du projet
- AFD/FICOL : ODD; Changement climatique; 1%. De 200 K€ min. à 1000 K€ max. 70% du projet
- Union Européenne (ANE/ALE). Appels à projet. Jusqu'à 90% du projet

- **Pour les collectivités du Sud**
- Union Européenne (ANE/ALE). Appels à projet. Jusqu'à 90% du projet
- AIMF. Financement des villes membres. Jusqu'à 80% du projet

- **Pour les associations du Nord**
- SYCTOM – Déchets - Appel à projet en cours de définition
- Ville de Paris Solidae – Eau, assainissement, déchets – 150 K€ max déchets. Jusqu'à 50% du projet
- Union Européenne (ANE/ALE). Appels à projet. Jusqu'à 75% du projet
- AFD DPA/OSC – projet 300 K€ minimum – Jusqu'à 50% du projet
- PRA-OSIM – Association issue des migrations – 15 K€ max. Jusqu'à 70% du projet
- Agence micro-projets– 15 K€ max. Jusqu'à 75% du projet
- Fondation Suez – Services essentiels - Jusqu'à 50% du projet

A background image showing water being poured from a tap into a white plastic container. The scene is set in a kitchen with a tiled wall and a window with a checkered pattern. The image is faded and serves as a background for the text.

LE DISPOSITIF 1% EAU ET ASSAINISSEMENT

Perrine Bouteloup, le 18/11/2019

Programme Solidarité Eau

- **Réseau multi-acteurs français** qui s'engage pour l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous ainsi que pour la gestion durable des ressources en eau (ODD 6) dans les pays en développement.
- Favorise les échanges et organise la concertation entre les acteurs de la CDNG depuis 30 ans.
- **Accompagnement** des initiatives locales ;
 - **Production** et la **diffusion** de connaissances ;
 - **Mobilisation** pour l'eau et l'assainissement.

Objectif : augmenter le nombre et la qualité des actions de la CDNG pour l'eau et l'assainissement.

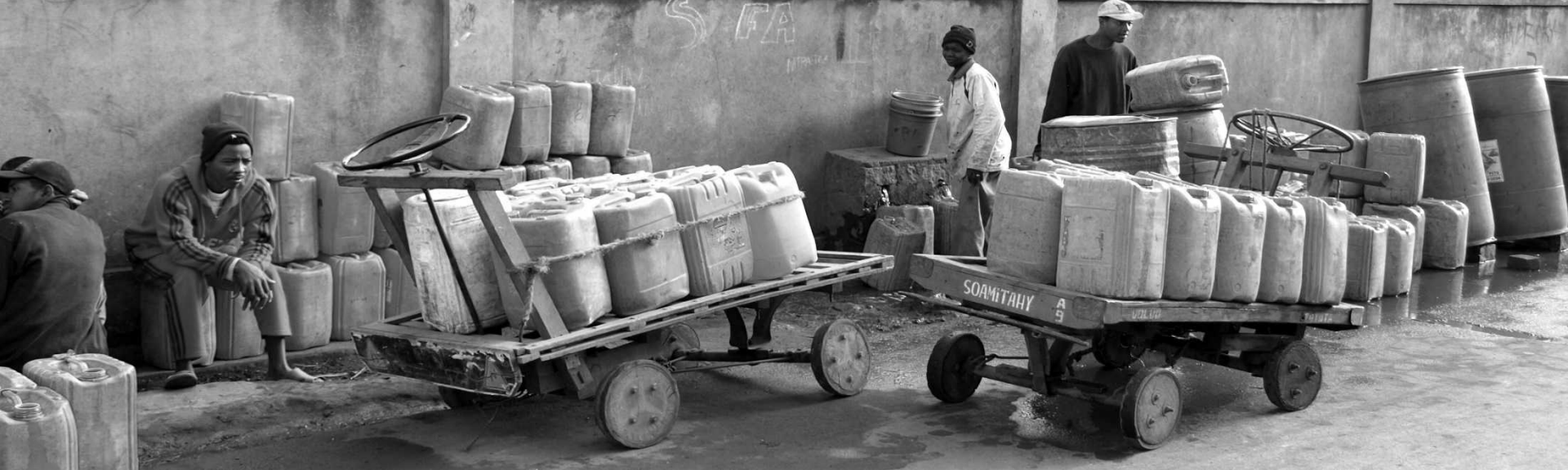


Le pS-Eau et le 1% solidarité

Le rôle du pS-Eau, en partenariat avec les RRMA et CUF :

- Sensibiliser et mobiliser sur le 1%
- Accompagner les CT dans la conception et le suivi de leur dispositif
- Organiser des échanges





- 1. Loi Oudin Santini et son application**
- 2. Types de mobilisation**
- 3. Mobilisations en chiffres**
- 4. Les 1% déchet et énergie**

Loi Oudin- Santini

Loi 2005-95 du 9 février 2005

Qui : Communes, EPCI, Syndicats mixtes chargés des services public de distribution d'EP et d'Assainissement en France.

Comment : attribution, dans la limite de 1 %, des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services.

Pour quoi :

- Mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements;
- Mener des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Loi Oudin- Santini

Dépend :

- De la volonté des élus sur le plan politique ;
- Des délibérations et du cadre juridique définit ;
- Des décisions d'attribution et du calcul du 1%.

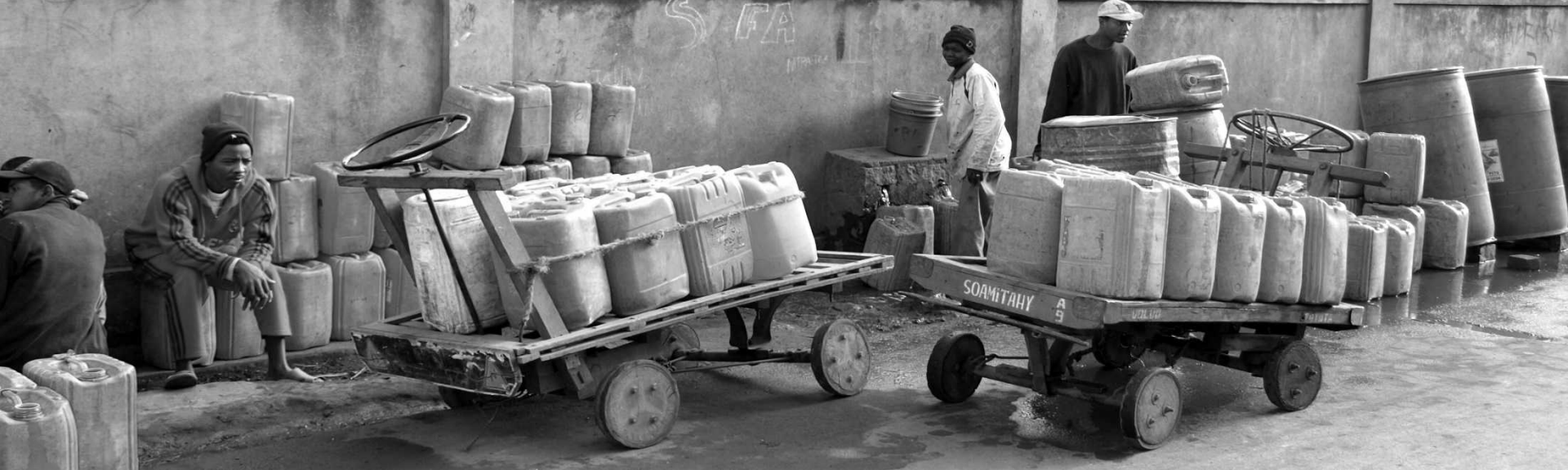
→ **Agences de l'Eau** : co-financement et catalyseur bassin



1. Loi Oudin Santini et son application
- 2. Types de mobilisation**
3. Mobilisations en chiffres
4. Les 1% déchet et énergie

Types de mobilisation

- **Coopération décentralisée** (conventionnée)
 - Pilotage interne ou externe
 - Mobilisation ou non d'expertise des CT
- **Financement** de projets portés par des associations
 - Soutien ponctuel
 - Appel à projets (« fonds eau »)
- **Urgence**



1. Loi Oudin Santini et son application
2. Types de mobilisation
- 3. Mobilisations en chiffres**
4. Les 1% déchet et énergie

Mobilisations en chiffres – dans le monde

Les montants mobilisés en 2018, dans le monde :

Loi Oudin : 24,7 M€

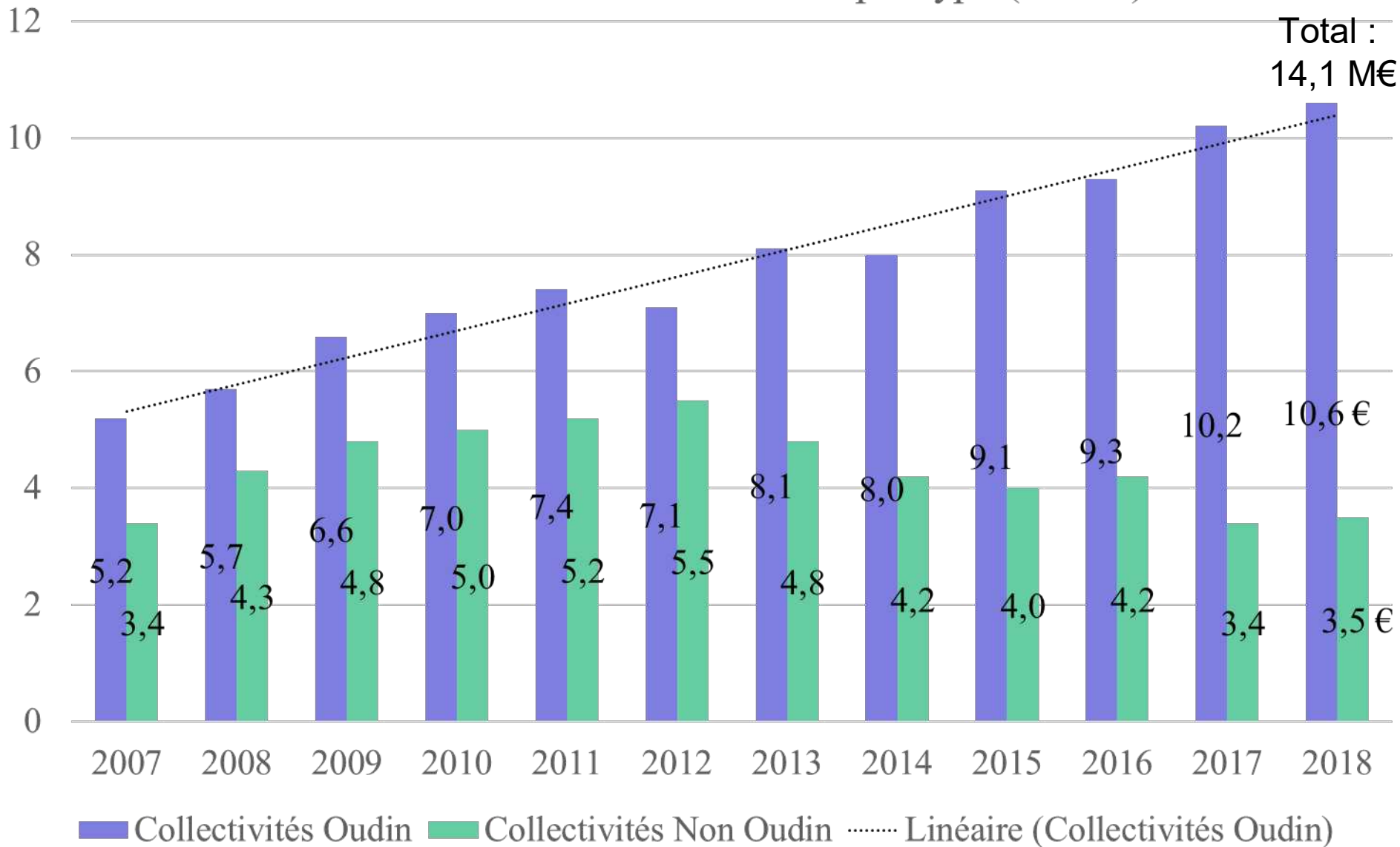
Dont 10,6 M€ des collectivités

Dont 14,1 M€ des Agences de l'Eau

311 projets en cours de réalisation en 2017

Evolution de la contribution des CT pour la solidarité Eau et Assainissement

Evolution financements collectivités par type (en M€)

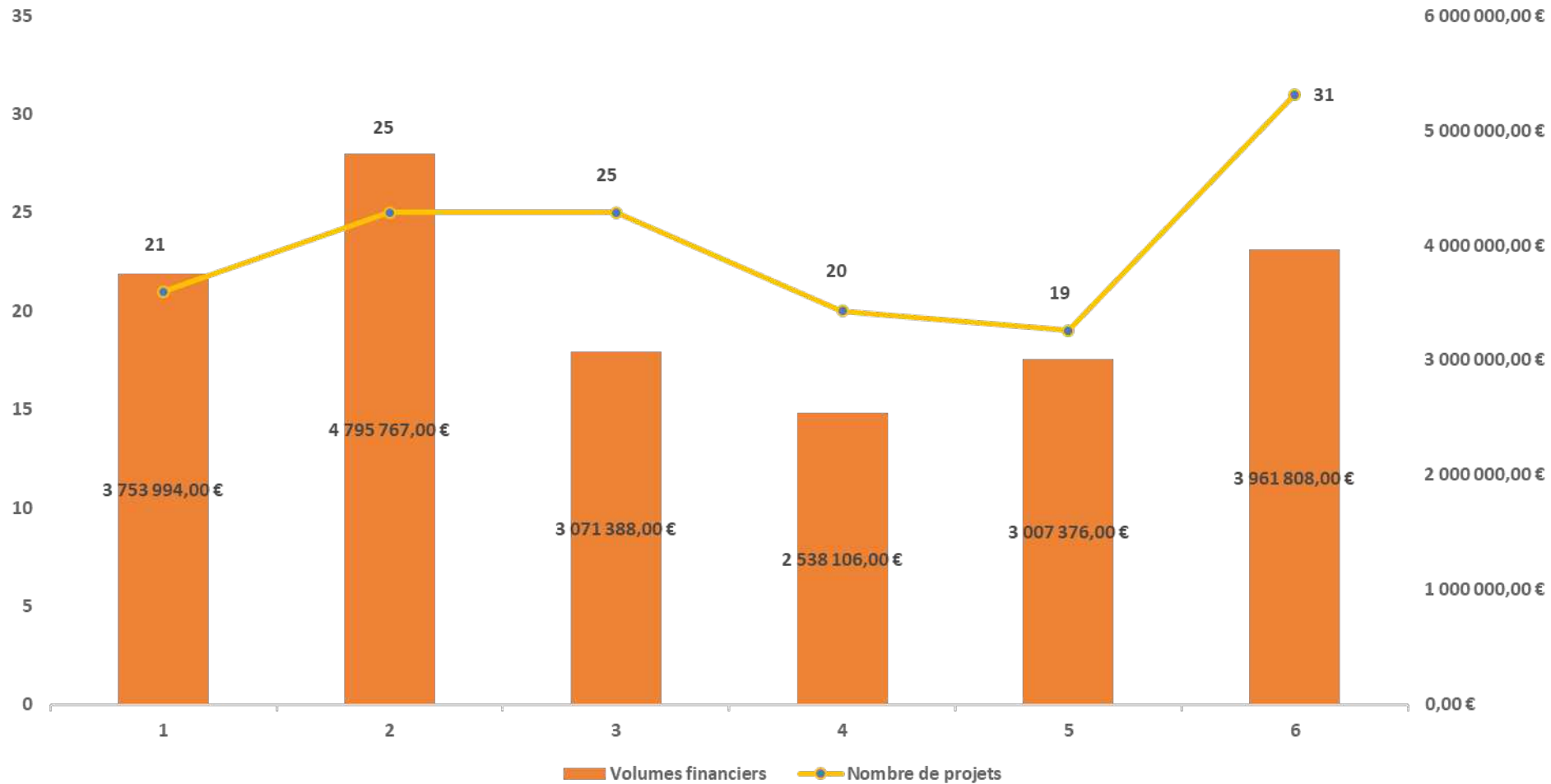


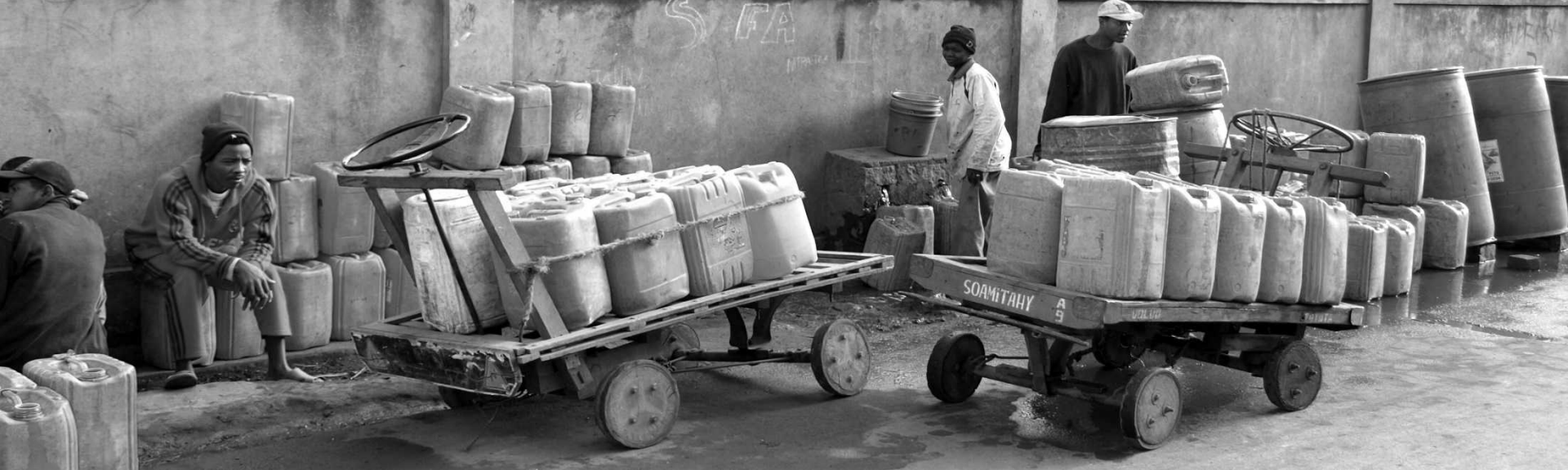
Mobilisations en chiffres – à Madagascar



- 31 projets nouvellement financés par les collectivités françaises en 2017;
- Un montant global de près de 4 millions d'euros, en 2017.

Evolution de la coopération pour l'eau et l'assainissement à Madagascar 2012-2017





1. Loi Oudin Santini et son application
2. Types de mobilisation
3. Mobilisations en chiffres
4. **Les 1% déchet et énergie**

1% déchets et énergie

- 2006 : création du 1% Energie, réseau Cicle ;
- 2014 : mise en place du 1% Déchets, réseau Amorce.

Pour aller plus loin....





Plaque de sensibilisation « 1% solidaire pour tous », pS-Eau

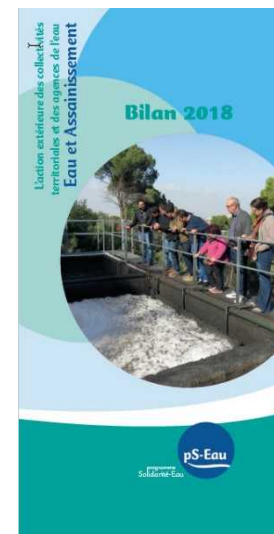
Plaque d'information sur les trois 1% « Eau – Déchets – Energie », pS-Eau, Cicle, Amorce



Plaque d'information sur le 1% Déchets, ADEME, Amorce



Bilan 2018 - L'action extérieure des collectivités territoriales et des agences de bassin pour l'eau et l'assainissement



Guide- L'action extérieure des collectivités territoriales pour l'eau et l'assainissement

*En vous remerciant pour votre présence et
votre attention !*





Atelier professionnel et public
18 - 19 novembre 2019
Institut Français de Madagascar



Table ronde – Mobilisation du 1% déchets

*Quelles expériences dans la mobilisation
du 1% ?*

- Cécile Sicard, GESCOD
- Hélène Bromblet, GRET
- Roger Mevazara Mahazoasy, MID